

**PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA
POLICE NORD VAUDOIS**

Date :	29 septembre 2017	Préavis 02/2017
Objet :	Adoption du budget 2018	

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 17, chif. 5 du statut de l'association intercommunale Police Nord Vaudois, nous vous soumettons pour adoption le budget 2018, tel que présenté au Comité directeur de l'association en date du 12 septembre 2017.

La Ville d'Yverdon-les-Bains en qualité de commune boursière a établi le budget sous le chiffre 611 par extrait de ses comptes. Nous vous présentons dès lors, ci-après, l'ensemble détaillé de ces rubriques qui permettent d'assurer l'équilibre financier, tel que défini à l'art. 33 dudit statut.

Le budget 2018 de la Police Nord Vaudois, dont la charge financière est en hausse par rapport à 2017 (+5.2 %), reflète principalement l'augmentation des effectifs allouée par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains (+4 EPT).

I. Caractéristiques du budget 2018

Salaires

L'augmentation du poste "traitements" (+CHF 392'300.—) et des charges sociales associées (+CHF 135'170.—) provient de l'accroissement des effectifs policiers (+4 EPT) et des augmentations statutaires.

Frais de formation

L'augmentation des coûts liés à la formation (+CHF 91'900.—) s'explique par l'engagement prévu de quatre aspirants de police pour la formation de base 2018, alors que trois l'ont suivie en 2017. La formation continue a également été renforcée, notamment les cours de cadres.

Achat de machines et mobilier

Cette rubrique, qui présente une baisse notable de CHF 44'300.—, s'explique notamment par la réalisation de projets ciblée en 2017 (changement de caméras, extension des vestiaires).

Achat de matériel spécialisé

Cette hausse de CHF 46'780.— s'explique par l'engagement de policiers supplémentaires, comme décrit plus haut, à qui il y a lieu de fournir les pièces d'uniforme et l'équipement de base nécessaire à leur activité.

Prestations fournies par la Ville d'Yverdon-les-Bains

La Ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition son service des Ressources humaines pour la gestion du personnel PNV, sans contrepartie financière. Les autres prestations entrent dans les coûts de l'association comme suit :

- Centrale-réception	395'500.00
- Véhicules et garage	170'100.00
- Gestion des amendes	52'900.00
- Gestion informatique	55'000.00
- Gestion contentieux et comptabilité	40'000.00
- Total des prestations	CHF 713'500.00

Par rapport à 2017, ces prestations sont en diminution de CHF 12'000.—. Cette baisse s'explique par la répartition des frais de véhicules, dont une partie est prise en charge par la Sécurité publique de la Ville d'Yverdon-les-Bains (signalisation routière et police administrative).

Imputation interne des locations

Les frais de locaux sont calculés sur la base des mètres carrés effectifs utilisés par la Police Nord Vaudois, en regard de ceux de la Sécurité publique d'Yverdon-les-Bains. La baisse de CHF 31'200.— s'explique par la future répartition des surfaces à la rue du Valentin 12, qui profitera à hauteur de 70 m² à la PNV et de 200 m² à la Sécurité publique (Mobilité et Unité technique).

Facturation de services à des tiers

A l'instar de la plupart des polices de notre canton, la PNV envisage de facturer, dès 2018, des frais d'intervention pour les cas de troubles fautifs. Les auteurs d'incivilités et autres infractions à un règlement communal se verront ainsi facturer les frais liés à l'intervention de la police, pour autant que leur responsabilité soit établie par l'Autorité pénale (Préfet ou Commission de police).

Amendes

Les recettes liées aux amendes d'ordre (circulation et radar) ont fait l'objet d'un ajustement par rapport aux comptes. Il y a maintenant lieu de considérer que les montants sont stabilisés et ne subiront plus de variations aussi importantes que lors des premières années d'exploitation du radar mobile.

II. Charges et recettes par nature

		Budget 2018		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
611	Coût de la Police Régionale	13'158'000	13'158'000	12'512'270	12'512'270
3003.00	Jetons de présence	25'000		25'000	
3011.00	Traitements	8'449'500		8'057'200	
3030.00	AVS-APG-AC	531'050		506'400	
3031.00	Allocations familiales	195'610		183'300	
3040.00	Caisse de pension	1'377'920		1'280'080	
3050.00	Assurances accidents	17'210		16'840	
3060.00	Frais de déplacements	10'000		10'000	
3091.00	Frais de formation	413'100		321'200	
3099.00	Frais divers du personnel	29'800		31'800	
3102.00	Livres, journaux, annonces	10'500		10'500	
3109.00	Frais administratifs divers	55'500		51'000	
3111.00	Achats machines et mobilier	39'500		83'800	
3116.00	Uniformes et équipements	251'780		205'000	
3120.00	Consommation d'énergie	2'500		2'500	
3151.00	Entretien mobilier et équipement	16'900		18'800	
3156.00	Entretien matériel spécialisé	177'300		171'750	
3161.00	Loyers et locations	40'000		40'000	
3181.00	Frais de port	7'000		5'000	
3185.00	Honoraires et frais d'expertises	110'000		110'000	
3186.00	Primes d'assurances	2'200		1'600	
3188.03	Frais de mise en fourrière	30'000		25'000	
3311.00	Amortissements ouvrages génie civil	11'110			
3313.00	Amortissements machines, mobilier, vhc	147'550		98'500	
3902.00	Imputations internes de biens, services	713'500		725'500	
3904.00	Imputations internes locations	488'600		519'800	
3909.00	Intérêts internes	4'870		11'700	
4312.01	Emoluments de mise en fourrière		34'000		30'000
4351.01	Ventes diverses fourrière		3'000		
4356.00	Facturation de services à des tiers		220'000		170'000
4370.00	Amendes		280'000		300'000
4370.01	Amendes radar		300'000		550'000
4521.02	Facturation aux communes de PNV		2'232'100		2'082'600
4902.03	Part. Yverdon coût Police régionale		10'088'900		9'379'670

III. Conclusion

En résumé, le budget 2018 se décline comme suit :

Charges	13'158'000.— (+5.2%)
Recettes	837'000.— (-20.3%)
Contribution Chamblon	45'800.— (+5'500)
Contribution Cheseaux-Noréaz	49'500.— (+4'200)
Contribution Ependes	17'700.— (+200)
Contribution Method	33'800.— (+1'300)
Contribution Montcherand	29'300.— (-300)
Contribution Orbe	1'934'800.— (+130'000)
Contribution Pomy	45'500.— (+3'400)
Contribution Suchy	33'200.— (+1'000)
Contribution Suscévaz	9'800.— (-600)
Contribution Treycovagnes	32'700.— (+4'900)
Contribution Yverdon-les-Bains	10'088'900.— (+709'230)

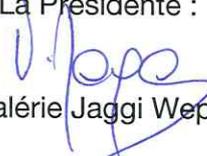
Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS
sur proposition du Comité Directeur,
entendu le rapport de la Commission de gestion
décide

Article 1 : le budget 2018 de l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois est adopté tel que présenté.

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

La Présidente :


Valérie Jaggi Wepf

Le Secrétaire :


Pascal Pittet